



Bien à l'hôpital

Un forfait pour faire face aux frais hospitaliers imprévus, c'est rassurant.

Une hospitalisation engendre souvent des petits frais annexes qui, en se cumulant, constituent vite une dépense importante.

Grâce à Bien à l'hôpital, la Mutuelle Ociane Matmut vous verse un forfait de **15 € par jour d'hospitalisation** utilisable en toute liberté pour régler votre reste à charge éventuel.

Cette protection hospitalière vous permet de couvrir ou compléter la prise en charge des dépenses annexes hospitalières comme la télévision ou la chambre particulière.

Conditions

Ce renfort est ouvert à l'adhésion pour les personnes âgées de moins de 75 ans.

Pour obtenir le versement du forfait Bien à l'hôpital, vous n'avez aucune démarche à effectuer. La Mutuelle Ociane Matmut vous verse le montant fixé, dès le 4^e jour d'hospitalisation (franchise de 3 jours) et sans justificatif.

Limitation des remboursements à 90 jours par an, dont 30 jours en psychiatrie. L'adhésion se renouvelle d'année en année par tacite reconduction.

Si cette garantie supplémentaire est souscrite postérieurement au contrat santé, un délai de carence de 3 mois est appliqué.

Seules sont prises en charge les hospitalisations commencées après la date d'adhésion ou de modification de garantie (art. 20 du règlement mutualiste), y compris en cas de dispense de délai de carence (art. 5 du règlement mutualiste).

Exemple de remboursement

Vous avez été hospitalisé **7 jours**.

Lors de ce séjour, vous avez dû faire face à des dépenses qui sont venues s'ajouter aux frais médicaux pris en charge par la Sécurité sociale et par la Mutuelle Ociane Matmut :

• Location de téléviseur (2,50 €/jour) :	17,50 €
• Reste à charge pour la chambre particulière :	30 €
• Frais de garde de votre enfant :	30 €
Total dépensé :	77,50 €

Grâce à la garantie Bien à l'hôpital à 15 €, la Mutuelle Ociane Matmut vous verse 4 x 15 € soit 60 € sans vous demander de justificatif

7 jours d'hospitalisation
- 3 jours de franchise
= 4 jours x 15 €
= 60 €